

Bonne année
2002

ÉDITORIAL

Bonne année... électorale !

2001 était la première année du XXI^{ème} siècle, 2002 sera celle du passage à l'euro en Europe et, en France, une année d'élections. Une intense activité intellectuelle va donc se déployer, entre les calculs d'équivalence francs/euros et l'étude des programmes électoraux des candidats aux élections présidentielles, puis législatives.

Des élections politiques...

Rassurez-vous, par principe et par définition, un syndicat tel que le nôtre ne donne pas de consigne de vote. Mais si les grandes orientations de la nation relèvent du Politique, si tout fonctionnaire est tenu, les décisions une fois prises, d'appliquer les dispositions réglementaires, cela n'exonère pas le syndicat d'un travail de réflexion, de critique et de proposition. Dans la période préélectorale où nous entrons, c'est même un devoir pour le CNGA d'interpeller les politiques de tous bords pour les alerter sur les dysfonctionnements du système éducatif et les dérives ou les effets pervers des réformes ou projets actuels. Pour ce, on peut appeler à la grève, descendre dans la rue, il est arrivé à plusieurs reprises au CNGA de le faire. On peut aussi participer à des actions communes (Cf. notre CR p.5). Mais surtout nous avons choisi d'**adresser aux politiques un questionnaire argumentaire** pour faire entendre le point de vue CNGA sur un certain nombre de problèmes qu'il est urgent de résoudre, touchant tant à la pédagogie qu'aux conditions d'exercice des métiers de l'enseignement : violence, réforme du collège, réforme du lycée, évolution des métiers, ARTT, responsabilité des fonctionnaires, etc..

Le Bureau national adressera ce document à **tous les candidats aux élections présidentielles**, ainsi qu'aux responsables Education des partis politiques et aux parlementaires qui s'intéressent aux questions d'enseignement. ⁽¹⁾

... aux élections professionnelles

Mais le travail syndical ne s'arrêtera pas là, puisqu'après les élections présidentielles et législatives du printemps, l'année s'achèvera sur des élections

suite page 2



1 Editorial

Bonne année... électorale

Marie-Elisabeth Allainmat

2-3 Communiqués de presse

-Réduction du temps de travail

-Dictature douce...

-Grève (FSU) du 10 décembre

4 Vie des académies

-Lyon : Conseil Académique

Alain Couegnat

-Paris : Collège Lucie Faure

Nathalie Fromager

-Paris : ATOS, Paris surdoté !

Corinne Lamesch

4-7 Statistiquement vôtre

-Disparité entre les collèges

-L'état de l'école

Paulette Jarrige

5 Relations extérieures

-Un débat public sur la sécurité

Anne-Marie Dorandeu

-Congrès des F.P.-CGC

Christine Leclercq

6 Pédagogie au collège

-Horaires de 6ème 5ème 4ème

Anne-Marie Dorandeu

Tableau d'honneur

7 Evaluation des TPE

-Pourquoi faire simple...

Alphonse Meyer

Textes officiels

M.T.Sannier

8 Stress dans la Fonction Publique

Michèle Prieul

Visite au Salon de l'Education

Paulette Jarrige

Questions sans réponses !?

Jean Rodot

9 Fiche Liste d'Aptitude

11 Vie syndicale

-Compte rendu du CA du 7-11-2001

A-M.D.

Tableau d'honneur

12 Les services que le CNGA met à votre disposition

prud'homales déjà fixées au 11 décembre 2002, importantes pour confirmer la représentativité de la CFE-CGC, à peu près en même temps sans doute que nos **élections aux Commissions Administratives Paritaires (CAPN et CAPA)**.

Car après tout, les choses peuvent changer, un syndicat, majoritaire aujourd'hui, peut voir baisser son audience et vice versa : sinon à quoi serviraient les élections, libres dans une démocratie ? Mais pour cela, il faut une forte mobilisation de tous ceux qui croient aux idées que le CNGA défend : **Neutralité / Réforme**.

Alors ce sera vraiment ce que je vous souhaite au nom du Bureau, une **BONNE ANNEE !**

Marie-Elisabeth Allainmat
le 23 décembre 2001

⁽¹⁾ Vous pouvez nous en demander un exemplaire à adresser à vos élus locaux en joignant une enveloppe timbrée pour l'envoi ou le consulter sur le site CNGA.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué du 16 décembre 2001

Réduction du temps de travail des personnels non enseignants

La mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) prévue pour les personnels non enseignants, à partir du 1er janvier 2002, pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. En effet,

- le nouveau dispositif d'annualisation ne peut que détériorer les conditions de travail des personnels (risque de fractionnement des services...)
- la charge de travail restant la même, l'absence d'embauche se traduit par un surcroît de travail pour les personnels.

Le CNGA demande en conséquence :

- que soit mis en place un véritable plan de recrutement pluriannuel des personnels,
- que le découpage du travail se fasse en tenant compte des spécificités de chaque métier (CPE, OP, Personnel administratif, personnel de labo,...)
- que les éventuelles heures hebdomadaires dépassant les 35 h (pour des raisons de service) puissent être rémunérées en HS ou "récupérées" avec majoration notamment pendant les vacances scolaires.

CONSEILS - RENSEIGNEMENTS

Fiches pratiques

CARRIÈRE : Avancement et promotions, Cessation Progressive d'Activité (C.P.A.), Concours internes et réservés de recrutement, Congé de Fin d'Activité (C.F.A.), Congé de Formation Professionnelle, Congés de maladie, longue maladie, longue durée, Congés de maternité (et d'adoption), congé parental, Disponibilité, Dossier personnel de carrière, Droits à congés pour événements familiaux, Notation, Prestations familiales, Retraite (droit à pension, montant...), Service à temps partiel, Validation des services auxiliaires...

QUESTIONS CATÉGORIELLES : (Précisez dans votre demande la catégorie qui vous intéresse) Avancement (promotion) et échelonnement indiciaire, Maxima de service, Reclassement indiciaire...

VIE SCOLAIRE : Comment correspondre avec l'Administration ; Que faire en cas d'agression ; Organisation des établissements et différents conseils ; Recours gracieux, contentieux...

N.B. : Ces fiches sont réservées aux **adhérents** à jour de cotisation.

Elles sont **gratuites**.

CNGA

SIEGE SOCIAL ET BUREAUX :
63 rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 46
Télécopie 01 55 30 13 48
e-mail : cnga@cnga.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Marie-Elisabeth ALLAINMAT
Lycée de Sèvres

Président-adjoint :

Michèle PRIEUL
Lycée Hélène Boucher - Paris XX^{ème}

Vice-Présidents :

-Henri CHARRUEL
Lycée Voltaire Paris XI^{ème}

-Raymond CIMA
Lycée Racine Paris VIII^{ème}

-Alphonse MEYER
Lycée Jean Rostand - Strasbourg

Secrétaire général :

Anne-Marie DORANDEU
Collège Courteline - Paris XII^{ème}

Secrétaire général adjoint :

Paulette JARRIGE
Clg N.Ledoux - Le Plessis-Robinson

Trésorier :

Michel SAVATTIER
Lycée E. Branly - Châtelleraut

*

Présidents d'honneur :

P. CANONNE, S. CARRAT,
J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,
M. BOUDOU

*

Université Autonome
Directeur de la publication :
M.-E. ALLAINMAT

*

Maquette : R. CIMA

Dépôt légal à parution

Commission paritaire :

n° 3 543 D 73 S

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré
à 4000 exemplaires par nos soins à
notre siège social

*

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA

Communiqué du 13 novembre 2001

Réaction de l'un de nos lecteurs

Dictature douce...

Le Conseil d'Etat a jugé anti-constitutionnelle l'intégration dans le service public des écoles (privées) Diwan au motif que le français, langue de la République, n'y est enseigné qu'en langue seconde.

Jack Lang a réagi : "Qu'à cela ne tienne ! il faut changer la constitution !"

Le CSE l'avait pourtant mis en garde en rejetant ses projets sur les langues régionales, en particulier celles enseignées par "immersion". Il avait déjà fait fi de la démocratie !

Le ministre de l'EN, surtout lorsqu'il est juriste, serait-il au-dessus de la Loi ?

Chers collègues,

Je trouve en général sensées et modérées les positions du CNGA. Mais lorsqu'il s'agit des écoles bilingues breton-français vous semblez perdre votre bon sens. L'immersion n'est pas un danger pour le français ni pour la République! Les écoles Diwan en devenant publiques ne deviennent pas obligatoires! Revenez à plus mesure, SVP.

G.E., Pr. agrégé, laïc et bretonnant.

Réponse du CNGA : Nous sommes désolés, mais «immersion» ne signifie pas «bilinguisme». Immersion signifie que tous les cours, maths, SVT... sont en breton et que le français est une langue étrangère au même titre que les autres, ce que nous n'admettons pas.

**Certaines de nos "réactions" (programmes de philosophie, écoles Diwan,...) font l'objet d'un forum auquel vous êtes fortement invités à participer.
Il vous suffit de vous connecter sur notre site Internet**

www.cnga.fr



Communiqué du 29 novembre 2001

Grève (FSU) du 10 décembre dans l'Education nationale

Le CNGA se fait l'écho des nombreux sujets de mécontentement des collègues :

- refus du Ministère d'ouvrir le dossier ARTT pour les enseignants
- risques que présentent pour les personnels non enseignants (ATOSS) des négociations renvoyées au niveau local
- maintien du "collège unique" malgré le changement d'appellation ("collège pour tous")
- confusion de plus en plus grande des missions de tous les personnels de l'Education nationale
- conditions de travail et salaires peu attractifs qui expliquent la difficulté de recrutement pour remplacer les départs en retraite
- mauvaises solutions pour remédier à la "crise du recrutement" (Projet de "3ème concours" pour les aides éducateurs au lieu de leur accorder les conditions pour préparer les concours existants, appel abusif ou du moins tardif aux "listes complémentaires"...)

Cependant, si le CNGA retrouve certaines de ses préoccupations dans la plate-forme de la FSU appelant à grève et manifestation le 10 décembre, il met en garde ses collègues contre les risques de "récupération" du mouvement par des syndicats qui, une fois de plus, réclament surtout des moyens pour appliquer des réformes que le CNGA désapprouve ou sur lesquelles il émet des réserves depuis des mois, voire des années.

C'est pourquoi le CNGA ne s'associe pas aux actions du 10 décembre, préférant continuer son travail d'analyse, de réflexion et de proposition au Ministre de l'EN, ce qui est plus constructif que les rituelles manifestations et grèves sans lendemain.

En marge d'une grève annoncée. Qui veut gagner des millions ?

Depuis quelque temps, force était de constater qu'il suffisait (presque) d'aller brandir une pancarte dans la rue pour recevoir quelques millions de Francs. Etait-ce la disparition programmée de notre étalon national qui rendrait le gouvernement si généreux ? Toujours est-il qu'il ne semblait pas très sérieux de se lancer avec la FSU dans une manifestation après tout le monde (AOM, Moulinex, cliniques, policiers gendarmes, etc.) dans le but démagogique de faire croire à ses adhérents qu'on ne les avait pas oubliés et qu'on souhaitait leur permettre, à eux aussi, de récupérer une part du gâteau !

A moins que le but ait été autre : compter ses troupes ! Car sur le fond, en effet, la FSU ne serait-elle pas d'accord avec le ministère de la Fonction publique qui déclare à qui veut l'entendre : "les enseignants ne demandent pas de réduction du temps de travail, mais veulent travailler autrement" ? Les enseignants n'auront rien d'autre que la réforme Allègre, revue et non corrigée par Jack Lang ! Dans les deux cas il n'était vraiment pas judicieux de répondre à l'appel de la FSU !

R.Cima

Académie de Paris : Actions au Rectorat

Le 6-12, le CNGA est reçu en audience par Monsieur le Directeur d'Académie afin de faire un bilan de la rentrée.

Au cours de la discussion il apparaît que ce dernier ne semblait pas être informé du courrier signé par les professeurs du collège Lucie Faure, courrier envoyé par voie hiérarchique le 8-11 et faisant état de dysfonctionnements au sein de cet établissement.

Le CNGA reçoit alors l'assurance qu'un Inspecteur d'Académie sera mandaté dans les plus brefs délais.

Effectivement, le 10-12, la visite d'un inspecteur est annoncée officiellement par le Rectorat : elle est prévue pour le jeudi 13 décembre après-midi.

De leur côté les professeurs du collège, qui ont de nombreuses revendications locales précises à formuler, se rendent en délégation au Rectorat et sont reçus par le Directeur d'Académie le jeudi 13 au matin, quelques heures avant l'arrivée de l'Inspecteur.

La conjugaison de ces deux actions semble avoir permis aux enseignants de Lucie Faure de recevoir des réponses aux problèmes posés de longue date, même si certaines ouvrent de nouveaux sujets d'inquiétude comme une possible disparition, à Paris, des ZEP au profit d'un dispositif reposant sur une "nouvelle définition de la mixité sociale".

Nathalie Fromager

ATOS : Paris surdoté !

Lorsque le 6 décembre dernier le Directeur d'Académie reçoit le CNGA en audience, il me rappelle qu'en 2001 le nombre de postes d'ATOS n'a pas diminué contrairement aux vœux ministre qui demande, depuis des années, la reventilation de postes parisiens en direction d'une province déficitaire.

Notons toutefois que si Paris est en "surdotation" ce n'est que relatif, car les problèmes de manque d'effectifs sont patents. Et l'on ne gère pas une pénurie nationale en nivelant par le bas. Ce n'est pas parce que d'autres sont démunis que pas solidarité il faille nécessairement nous démunir aussi ! D'autant plus que le passage aux 35 heures devrait accentuer l'effet de manque de personnel. A moins que les 35 heures, les vraies, celles créées à grand renfort de trompettes, celles qui étaient censées permettre de créer des emplois et de réduire le chômage, ne soient qu'une vaste illusion, un coup médiatique électoral pour faire rêver dans les chaumières.

Corinne Lamesch

STATISTIQUEMENT VÔTRE

Disparités entre les collèges publics

(d'après une enquête de la Direction de la Programmation et du Développement du MEN)

D'après les résultats de cette enquête, plus d'un collège sur quatre est classé comme étant «en retard», «difficile» et même «très difficile», alors que seulement 10% d'entre eux sont dits «favorisés».

Si l'on analyse ensuite leur répartition au sein des académies, on observe une disparité extrême tant entre les arrondissements Parisiens qu'entre le sud et le nord de l'académie de Versailles. Enfin dans les académies de Créteil et de Corse les collèges sont majoritairement «difficiles», voire «très difficiles» !

Ce classement est, comme on pouvait s'en douter, en corrélation avec le taux global de réussite des académies ; celles obtenant les meilleurs résultats étant souvent celles (comme Rennes, Limoges et Nantes) où les établissements difficiles sont les plus rares.

Au vu de ces résultats le CNGA constate, une fois encore, que les réformes successives n'aboutissent à rien de positif, car les ministres refusent d'admettre que le «collège unique» est une utopie et que la diversification des parcours scolaires, que nous prônons, est la seule voie actuelle possible permettant à chacun de réussir dans l'EN, suivant ses compétences et ses aspirations.

Paulette Jarrige

Académie de Lyon

Conseil Académique de l'Éducation Nationale. (Réunion tenue au rectorat de Lyon le 19 Novembre 2001)

Etude des projets d'investissement dépendant de la compétence régionale.

-Le nouveau Lycée de Boën sur Lignon n'a ouvert que 2 classes de 2^{ème} au lieu des 4 prévues. Il faut donc être encore plus attentif, pour d'autres ouvertures, au problème de démographie.

-Sur l'académie de Lyon il n'y a pas de constructions nouvelles envisagées, mais une adaptation de certains établissements.

-Le lycée de l'Ain à Ambérieu reçoit beaucoup d'élèves. Prévision de réhabilitation de l'ancien Lycée Solaire.

-Il n'y a pas de projet d'ouverture d'un nouveau lycée sur Meximieu, la population scolaire étant en diminution.

-Problème concernant la demande d'ouverture d'un lycée dit des Monts du Lyonnais. Déjà deux réponses négatives sur les deux dernières années. S'il y avait acceptation de cette demande, ce lycée n'ouvrirait qu'en septembre 2007. Bien qu'actuellement la population soit en augmentation, les prévisions chiffrées semblent tabler sur une diminution du public scolarisé en lycée vers 2006. Le lycée de St Bel ouvrant en 2005 semble suffire, tout en remarquant que le lycée de Feurs est actuellement en baisse d'effectifs et que le lycée d'Andrézieux Boutéon, déjà bien plein, va subir une baisse d'élèves en 2005.

Alain Couegnat

alain.couegnat@wanadoo.fr

Un débat public sur la sécurité

Le 11 décembre était organisé à la Sorbonne un "débat public" sur la sécurité par trois syndicats de policiers, les syndicats Alliance et Synergie - qui appartiennent à la CGC - et le Syndicat des Commissaires et Hauts Fonctionnaires de la Police Nationale, ainsi que par l'USM (Union Syndicale des Magistrats). Le CNGA était présent à titre de "témoin", tout comme d'autres syndicats des FP-CGC représentant des catégories concernées par la montée de l'insécurité - sapeurs pompiers professionnels, cadres de l'administration pénitentiaire, cadres des douanes- et plusieurs associations : Union Nationale du Personnel en Retraite de la Gendarmerie, Association des Parents et Enfants victimes, SOS Racisme.

Nous n'allons pas ici rendre compte de toutes les interventions, mais il est possible de dégager quelques idées-forces qui ont conduit les professionnels de la chaîne de la sécurité à organiser cette rencontre. Au moment où se multiplient les actes graves de violence, dont les représentants de la Puissance Publique sont singulièrement victimes, et après les manifestations de policiers et les polémiques sur la justice, ces organisations voulaient souligner que les actions qu'elles menaient ne se bornaient pas à la satisfaction de revendications catégorielles -pour justifiées qu'elles soient- et lancer un *appel aux politiques*, au sens noble du terme, pour qu'ils prennent leurs responsabilités face à une situation qui échappe de plus en plus aux hommes et aux femmes qui sont sur le terrain. Ce qui se dégage, nous semble-t-il, de plusieurs des interventions, c'est l'impression "*qu'on vit dans l'irréel dans certaines sphères de décision*" : les syndicats, les associations, les professionnels sont reçus, écoutés mais ne sont pas entendus ; des décisions sont prises, des lois sont votées, mais les conditions de leur application ne sont pas envisagées ; des objectifs sont fixés, mais ils sont irréalistes. On souhaite, lorsque la violence

n'éclate pas d'elle-même, préserver le calme, comme s'il était synonyme de paix, alors qu'il signifie souvent non application de la Loi ; les policiers ne sont pas en mesure d'intervenir, la justice est grippée et travaille dans des conditions qui ne lui permettent pas de traiter convenablement une multitude d'affaires...

Parmi les "témoins" présents, on citera l'intervention particulièrement émouvante de la représentante de l'association de victimes mais aussi celle des pompiers, pourtant a priori peu susceptibles d'inspirer l'hostilité des populations, qui ont de plus en plus souvent à subir des violences de la part de l'entourage des victimes et, parfois, des victimes elles-mêmes... On retiendra que le président de SOS Racisme était là pour dire que ceux qu'il représente sont aussi les victimes de l'insécurité, que la police est de la responsabilité de l'Etat et qu'il craint que la sécurité -qui doit être pour tous- ne soit remise à des organismes privés. Il conteste la théorie des "noyaux durs", dénonce l'abandon des quartiers et la ghettoïsation qui font l'affaire des

voyous, lesquels, finalement, s'accommodent du racisme : plus il y a de racisme, plus ils justifient leurs actions.

Ce débat a été l'occasion pour le CNGA de faire entendre le point de vue des praticiens de l'éducation : M.E. Allainmat a donné quelques exemples des violences quotidiennes graves ou moins graves mais usantes dont sont victimes, outre les élèves, enseignants et autres personnels, dans les secteurs difficiles mais aussi dans les établissements dits "normaux", soulignant l'absence de sanctions sérieuses qui conduit à porter devant la justice des affaires qui devraient rester du ressort de l'Education nationale. Cette rencontre nous a permis aussi de recevoir des informations et d'entendre des témoignages extérieurs à notre milieu professionnel mais qui corroborent nos analyses.

Anne-Marie Dorandeu

Congrès des Fonctions Publiques CGC

Les Fonctions Publiques ont tenu leur XVIIIème Congrès les 9, 10 et 11 octobre à Marne-la-Vallée. Le CNGA était représenté par Marie-Elisabeth Allainmat, Membre du Bureau, Nathalie Fromager, Michel Savattier et Christine Leclercq.

Les participants ont été chaleureusement accueillis dans un hôtel confortable et tranquille situé au bord de l'autoroute A4, non loin du Parc de Disneyland. Le Congrès était remarquablement bien organisé tant par la Direction de l'hôtel que par les FP. Ainsi, les travaux se sont déroulés sur quatre demi-journées dans une ambiance enthousiaste et détendue et les motions ont donné lieu à des débats animés. Les petites pauses ont favorisé des rencontres enrichissantes avec des représentants de tous les secteurs de la Fonction Publique.

Les FP ont reçu, lors de ce Congrès, M. Alain Bergougnoux, Chargé de mission auprès du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat pour lui faire part de leurs inquiétudes concernant des problèmes d'actualité, notamment l'ARTT. M. Bergougnoux s'est contenté de déclarer qu'il ne pouvait faire de commentaires sans avoir pris connaissance des dossiers en question. M. Jean-Louis Walter, Secrétaire Général Confédéral, a également été accueilli par les FP. Le délicat problème des retraites a inévitablement été soulevé. En dépit de certaines divergences, il s'est dégagé de cet échange une ambiance de confiance et de solidarité.

A la clôture du Congrès, M. Charles Bonissol, réélu Président à une forte majorité, a été très applaudi. Tous ont pu apprécier sa fermeté, sa compétence et son dynamisme.

Christine Leclercq

Horaires de 6ème

La globalisation des moyens fait son chemin.

Sur "une dotation [globale] d'au moins 28 heures hebdomadaires par division" désormais 2 heures sont attribuées sous la rubrique "aide aux élèves et accompagnement de leur travail personnel", ce qui correspond donc aux diverses formes de soutien et aux anciennes heures d'études. Que l'organisation soit laissée à l'initiative des établissements en fonction des situations locales et des besoins n'est pas un scandale en soi. A condition que l'aide aux élèves en difficulté ne se fasse pas au détriment des horaires des disciplines fondamentales.

La définition des horaires-élèves par disciplines prévoit la possibilité de groupes restreints en SVT et Technologie (1h+0,5 au lieu de 1h30). Mais cette amélioration toute relative va de pair avec une nouvelle diminution des horaires de français qui passeraient à 5 heures ou 4 heures (+0,5 h en groupes réduits), ce qui est nettement insuffisant à ce niveau. A cela il faut ajouter les 10 heures annuelles de vie de classe.

Pour ces raisons, le CNGA n'est guère favorable à ce projet dans son état actuel.

Cycle central (5ème et 4ème)

- Pour les horaires, même principe de globalisation qu'en 6ème, même critique de notre part.

- Nouveauté annoncée : **les itinéraires de découverte.**

Dans l'état actuel des projets,

- ils sont obligatoires pour les élèves (2 heures hebdomadaires) et doivent concerner deux disciplines,

- chaque élève doit "choisir" 4 itinéraires sur les deux années (5ème et 4ème) dans au moins deux domaines,

- ces itinéraires se situent dans le cadre des programmes,

- leur évaluation comptera pour le brevet.

Nos remarques :

- le cadre fixé est très rigide (des travaux de ce type peuvent être intéressants dans la mesure où ils naissent d'initiatives de professeurs et reçoivent

une réponse positive d'élèves motivés). C'est une remarque que nous avons déjà formulée en son temps à propos des TPE.

- les deux heures prévues seront en réalité prises au détriment des enseignements du "tronc commun" ou des options (attention aux langues anciennes !)

- l'organisation sera extrêmement lourde, surtout si l'on envisage ces itinéraires en dehors du groupe classe. L'évaluation sera prise en compte pour le brevet. On pourrait admettre un "petit plus" pour récompenser les élèves engagés dans un travail, à la manière des points d'une option facultative, mais il est anormal qu'un travail qui pourrait être collectif intervienne dans l'attribution d'un diplôme qui est personnel !

- On transpose au collège les TPE, eux-mêmes issus des TIPE des classes prépa, en oubliant qu'on aura affaire à de jeunes élèves pour lesquels les thèmes et les objets d'études proposés, trop ambitieux, semblent avoir été fixés par des gens sans aucun contact avec le terrain.

En définitive, cela revient à une diminution des horaires des disciplines en tant que telles, français, maths et langues vivantes, puisque, quand celles-ci ne sont pas choisies dans les itinéraires de découverte, c'est l'horaire plancher proposé qui sera automatiquement retenu.

Curieuse façon de promouvoir les langages fondamentaux !

Anne-Marie Dorandeu



Dans le document sur les "itinéraires de découverte" distribué dans les collèges lors de la "journée banalisée" figurent sous forme de tableau des exemples de travaux possibles, avec toutes les précisions souhaitables (sujet, discipline de référence, pistes de travail, démarches possibles, idées de réalisations ou de productions). Viennent ensuite "d'autres suggestions". Sont définis des "questions ou thèmes" d'une grande variété (exemples : les déserts, l'adolescence, l'écriture, l'humanisme etc.) ainsi que les "sujets d'étude possibles" avec, pour chaque thème, de nombreux exemples.

Une case est demeurée vierge de toute proposition, celle correspondant à un thème pouvant pourtant impliquer plusieurs disciplines : l'INVISIBLE.

C'est logique. Aux réfractaires aux itinéraires de découverte, on pourrait suggérer d'autres thèmes aussi riches de sens : le silence, l'absence, le vide...



Les seules rentrées d'argent du CNGA
sont les cotisations de ses adhérents.

Pensez à régler votre cotisation !

(Réduction d'impôt : 50% de la cotisation syndicale)

L'état de l'école, MEN fin 2001

En 1999, 773 000 jeunes sont sortis du système éducatif. 215 000 jeunes ont terminé leurs études au niveau des classes terminales ou équivalent ; 205 000 au niveau du CAP ou BEP; plus de 125 000 jeunes ont des diplômes professionnels du cycle supérieur court en deux ans et 60 000 jeunes ont achevé leur formation initiale avec un diplôme de l'enseignement supérieur long (licence ou plus) contre 90 000 en 1990 et 50 000 en 1980. A l'opposé plus de 100 000 jeunes sont sortis sans aucun diplôme et 60 000 n'ont pas atteint le niveau CAP ou du BEP qu'ils ont préparé. Ils sont moins nombreux qu'au début des années 90 mais ce chiffre demeure encore très inquiétant pour notre syndicat. Dans plusieurs arrondissements parisiens comme dans différentes municipalités des missions locales, animées par les municipalités, essaient d'aider ces jeunes en difficultés dans leur recherche de formation mais encore faut-il que ces jeunes ne restent pas isolés. La précarité augmente chez les jeunes entre 20 et 25 ans, souvent en rupture familiale. Les programmes "Nouvelles Chances" mis en place, en 1999, en partenariat entre les régions et les entreprises ne sont pas encore assez satisfaisants. Il faudrait lutter plus contre l'échec scolaire qui commence dès l'école élémentaire car un nombre trop important d'enfants arrivent au niveau sixième avec une maîtrise insuffisante de la lecture.

Pour le CNGA la diminution des horaires de français par les réformes du collège et du lycée ne vont pas dans le bon sens et les dispositifs d'aide ne sont pas toujours bien adaptés, variables suivant les établissements...

Paulette Jarrige

TPE : EVALUATION

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

La procédure d'évaluation, qui semble calquée sur celle des TIPE et donc bien adaptée au recrutement de futurs ingénieurs, ne convient pas pour les lycéens. En effet, quelle usine à gaz pour aboutir à quelques points facultatifs au delà de 10 !!

L'administration a-t-elle chiffré le nombre d'heures de travail (et donc d'absence devant les élèves) des professeurs ? et le coût de la procédure ?

Pour les 108000 élèves censés soutenir leur rapport il faut 2x18000 heures-prof d'interrogation, soit l'équivalent de 2000 certifiés passant leur semaine à ne faire que cela. Ajoutons le travail de lecture des rapports avant la soutenance, plus le temps de délibération en vue de proposer une note au jury et nous trouvons 2000 nouvelles semaines de travail de certifiés.

Une fois de plus il semble évident que ceux du ministère qui ont concocté cette "ineptie" n'ont pas pris la peine de réfléchir un tant soit peu sur les besoins matériels à mettre en œuvre.

Il ne faudrait pas profiter de la mise en place de l'évaluation des TPE au bac pour, ensuite, dire soit que les enseignants n'enseignent plus dès le début du 2ème trimestre (actuellement certains disent qu'ils sont en vacances après Pâques !) ou pour dire que, décidément, le bac coûte trop cher et qu'il faut le supprimer.

Alphonse Meyer

TEXTES OFFICIELS

Enseignement-Pédagogie

BO n°47 du 20-12-2001

- Mise en place du lycée des métiers.
C. N°2001-261 du 17-12-2001

- Bac : Epreuves anticipées des bacs général et technologique.
A. du 28-11-2001

- Programmes de seconde générale et technologique. A. du 23-11-2001

- Aménagement des programmes (2001-2002) de physique de 1ère séries technologiques.

NS. N°2001-260 du 12-12-2001

BO n°46 du 13-12-2001

Bac 2002 : Epreuve orale obligatoire de français.

NS N°2001-256 du 6-12-2001

BO n°46 du 13-12-2001

Bac : Epreuve d'histoire et géographie série S, session 2002 et 2003
NS N°2001-253 du 29-11-2001

BO n°43 du 22-11-2001

Bac 2002: Ce qui change et ce qui ne change pas.

NS N°2001-253 du 29-11-2001

BO n°42 du 15-11-2001

Bac 2002: Epreuves écrites et orales de philosophie

NS N°2001-230 du 7-11-2001

Carrière

BO n°47 du 20-12-2001

Accès au grade de technicien classe supérieure. A du 11-12-2001

BO SPECIAL n°14 du 13-12-2001

Echanges et actions de formation à l'étranger.

BO n°46 du 13-12-2001

Accès au grade de secrétaire administratif classe exceptionnelle SASU.

A du 6-12-2001

BO n°45 du 6-12-2001

- Mouvement des CASU, SAASU...

- Mouvement des personnels de catégories B et C.

NS N°2001-246 du 28-11-2001

BO n°43 du 22-11-2001

- Mouvement des techniciens, techniciens de laboratoire, secrétaires de documentation.

NS N°2001-240 du 15-11-2001

M.T.Sannier

Stress et harcèlement dans la Fonction Publique

Nous vous annonçons dans l'UA de rentrée, parmi les chantiers que conduit le CNGA, une réflexion sur " stress et harcèlement moral au travail " en collaboration avec les Fonctions Publiques CGC.

La MGEN, principale mutuelle des enseignants, vient de publier les résultats d'une enquête sur le stress des enseignants. Il est intéressant de lire quelques conclusions sur des problèmes que nous avons soulevés alors que les autorités de tutelle les occultaient délibérément.

En particulier, la réalité d'une montée du stress lié à la violence verbale ou physique et les maladies psychosomatiques qu'elle engendre, " l'omerta organisée " de la part de l'Administration et de l'Inspection, l'absence d'une véritable médecine du travail pour les enseignants, la quasi absence d'une Direction des Ressources Humaines, une réponse totalement inadaptée aux besoins de réadaptation, et, ce que notre syndicat dénonce régulièrement depuis quelques années, un désarroi lié à la sensation de solitude, de perte de l'autonomie professionnelle et de reconnaissance de la fonction enseignante.

Il est intéressant, à l'heure où le CNGA auprès des FP-CGC mène le combat pour l'ARTT appliquée aux enseignants, de lire dans ladite enquête que ce métier de représentation et de communication est impossible physiquement et moralement à exercer pendant 40 ans !!

Michèle Prieul

VISITE AU SALON DE L'ÉDUCATION

Salon de l'Education ou du "lieu de vie"

Le salon regroupait différents stands concernant la vie de l'Education. Le ministère, cette année, proposait un stand présentant la campagne pour le respect à l'école et diverses animations pour attirer les jeunes. Les collégiens s'amusaient devant un panneau de basket et, un peu plus loin, une reconstitution du Stade de France leur permettait de donner quelques coups de pied dans un ballon... Au stand du ministère de l'Intérieur des policiers initiaient les jeunes au tir à l'arc et à l'escalade.

Les stands, en rapport avec l'informatique appliquée en classe, étaient très nombreux. Il en était de même pour ceux présentant les collèges et lycées abritant des innovations pédagogiques.

Les jeunes et leurs familles pouvaient être conseillés en matière d'orientation aux stands de l'ONISEP et de l'Aventure des métiers.

Diverses conférences, sur plusieurs thèmes, étaient proposées aux visiteurs. J'ai personnellement assisté à l'une d'elles : "la laïcité comme prévention contre les risques sectaires" au Café de l'Education, conférence animée par des membres de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes.

Cette conférence rappela que les sectes sont nées de la crise économique mondiale des années 70, qui a augmenté le nombre de chômeurs et déstabilisé les familles. Pour le conférencier il y a bien, aujourd'hui, abandon de la fonction d'instruction et de culture au profit d'une instrumentalisation des enseignements. Aussi des jeunes, fragiles, deviennent-ils des proies faciles pour des sectes et divers mouvements religieux fondamentalistes qui, sous couvert de soutien scolaire, réussissent à les endoctriner.

P. Jarrige

Questions sans réponses : la solution

... sans réponses !?

Voulez-vous jouer avec l'affreux JR ?

RECLASSEMENT

Des 3 réponses suggérées, une ou plusieurs sont justes. A moins qu'elles ne soient toutes fausses ! (Solution : voir en bas de page)

1- Pour leur reclassement, les années d'activité professionnelle (à partir de 20 ans) des certifiés (CAPET) précédemment cadres comptent pour :

- A) 2/3
- B) 1/2
- C) 100%

2- Pour le reclassement, les services incomplets de MA comptent :

- A) Proportionnellement à leur durée
- B) Comme services complets
- C) 0%

3- Pour le reclassement des certifiés (PLP etc.) les années de service de non-titulaire catégorie A dans la Fonction Publique territoriale comptent :

- A) 0%
- B) 50%
- C) 75%

4- Pour le reclassement des certifiés (PLP etc.) les années de service de titulaire catégorie A dans la Fonction Publique territoriale comptent :

- A) 95,5%
- B) Comme celles des certifiés (PLP etc.)
- C) 75%

Jean Rodot

**Le CNGA
c'est aussi
des informations
sur Internet
www.cnga.fr**



Compte rendu du Conseil d' Administration

Le Conseil d'Administration du 1^{er} trimestre s'est tenu à Paris, dans les locaux de la Confédération, le mercredi 7 novembre 2001.

La séance a débuté par la désignation des membres du **Bureau élargi** : ont été élus G. Pelletant (Poitiers), C. Delfosse (Paris) et N. Gast (Strasbourg). Elle s'est poursuivie par un examen de la situation, aussi bien vie syndicale que problèmes de l'EN. Le **point financier** deux mois après la rentrée, par le trésorier, M. Savattier : état des dépenses et cotisations rentrées (à peu près le même nombre que l'an dernier à pareille époque). Une remarque s'impose : pour faire face aux prochaines échéances, et notamment aux élections professionnelles qui s'annoncent, il faut que le nombre d'adhésions soit en progression, ce qui implique que nous nous soyons mieux connus, ce qui demande des moyens... *Si vous n'avez pas profité des dernières semaines pour écouler vos chèques en francs ... augmentez vos performances en euros en vous acquittant dès maintenant de votre cotisation* : le CNGA a besoin de vous pour vivre et défendre vos idées ! Autre point abordé en début de séance, les « **contacts** », les sympathisants à qui envoyons nos publications en espérant qu'ils nous rejoindront. Il y a des nouveaux, mais ils ne sont pas assez nombreux : à chacun de penser à nous signaler les collègues qui seraient intéressés.

Sujet suivant, le point sur la rentrée dans les **académies** : principales difficultés rencontrées dans les établissements et compte rendu des activités des responsables CNGA. Les collègues – jeunes surtout, mais pas seulement – sont de plus en plus souvent victimes d'affectations multiples ou de compléments de service à effectuer dans des conditions difficiles. Les langues dites « rares » sont particulièrement touchées et la liste de celles-ci s'allonge. D'où la nécessité de défendre une politique de diversification, justifiée, évidemment, en premier lieu par un souci de diversité culturelle et de réciprocité pour le français à l'étranger, mais aussi par la défense des enseignants qui ont été recrutés dans un but

précis et en fonction de leur domaine de compétences. On a aussi mis l'accent sur les problèmes que rencontrent, entre autres les documentalistes et les personnels de laboratoire avec le démarrage des TPE. Enfin, la rentrée a été marquée par tout ce qui concerne les IUFM : un effort d'information sera fait en direction des stagiaires, qui sont l'avenir de notre métier... et donc de notre syndicat.

Le **Bureau National** a rendu compte de ses activités depuis le dernier CA et l'AG. Conseil Supérieur de l'Education (**CSE**), auquel participe, au nom de la CFE-CGC, M.E. Allainmat : réunions plénières et commissions spécialisées. Participation aux instances de la **fédération FP-CGC** : Comité directeur (une fois par trimestre, chaque syndicat étant représenté) et Bureau (les 11/07 et 17/09), auquel la présidente du CNGA vient d'être réélue. Rappelons à cette occasion le Congrès FP-CGC qui a eu lieu les 9-11 octobre, où notre syndicat avait plusieurs délégués. Autre domaine d'activités pour le BN, la **défense de la profession et**, plus généralement, **de l'enseignement**. Actions intersyndicales : les *langues vivantes* (les actions communes lancées l'an dernier semblent, malheureusement, devoir ne pas avoir de prolongements) ; *langues anciennes* (poursuite de l'ac-

tion, avec réunion le 14/11) ; *documentalistes* (un mouvement véritablement pluraliste, qui réunit association et syndicats). Participation, enfin, à divers réunions et colloques, du congrès de l'association des professeurs à l'étranger à la commémoration de la Loi de 1901 au Conseil Economique et Social sur le thème « associations et syndicats ».

Une partie importante du CA, objet d'échanges entre les responsables académiques et le BN, a été la réflexion sur les prochaines **élections professionnelles**. Selon toutes probabilités, les CAP des personnels enseignants auront lieu en décembre prochain. Elles seront déterminantes pour la représentativité de notre syndicat : il convient de les préparer *dès maintenant* et de placer notre action dans cette perspective, comme le font (ayons-le présent à l'esprit) nos concurrents. Il se trouve que les élections prud'homales, qui concernent tous le secteur privé et dans lesquelles est impliquée au premier chef la CFE-CGC, auront lieu à la même époque : nous pourrions bénéficier du dynamisme créé par cette situation nouvelle si nous nous en donnons les moyens.

Pour terminer, signalons quelques dates à retenir. Après discussion et en tenant compte d'impératifs dont nous ne sommes pas maîtres, le prochain **CA**, précédé la veille du BN élargi, devrait avoir lieu le mercredi **6 mars** et, si aucun événement ne vient bouleverser le programme, l'**AG** les **12 et 13 juin**.

A.M.D.



Vous avez dit viron !?

La durée des épreuves écrites et orales des examens est définie rigoureusement par les textes officiels. C'est bien. Parfois une modification s'impose. Il faut savoir évoluer.

Ainsi, la NS n°2001-230 du 7-11-2001, publiée dans le BO n°42 du 15-11-2001, modifie la NS n°2001-154 du 30-7-2001 parue précédemment. La durée de l'épreuve orale de contrôle de philosophie au baccalauréat est désormais de "20 minutes environ et non pas de 20 minutes".

Une épreuve de 18 minutes sera sans doute considérée comme de "20 minutes environ". Mais en sera-t-il de même d'une épreuve de 15 minutes ? de 25 minutes ?

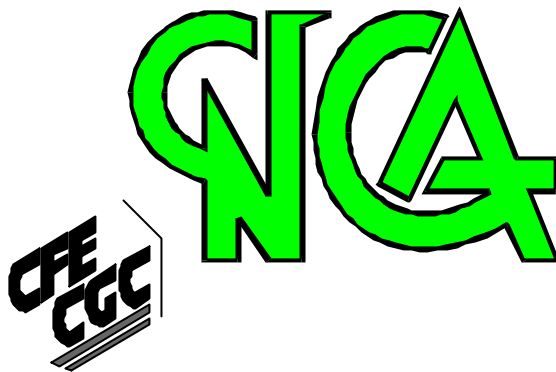
Puisqu'on mesure le temps environ, le problème est de savoir quelle est la valeur du viron ? problème de mathématiques, problème de physique ou question de philosophie ?

Voilà un beau sujet de réflexion, un beau thème de travail pluridisciplinaire !

Tract à reproduire et à afficher

**Personnels du secondaire public,
enseignants et non-enseignants**

**Les services que le CNGA
met à votre disposition**



1. Une aide personnalisée

Au niveau académique ou au niveau national, avec promptitude et compétence, nous prenons les moyens pour que chaque salarié obtienne l'information qui lui importe sur son service, sa carrière,... : demande de promotion, de révision de note, d'accès à la hors classe, de 1ère affectation, de mutation, de congés de maladie ou de formation, de CPA ou de CFA, de services réduits, d'accès à la retraite, litige avec l'administration, mesure de carte scolaire,...

2. Une information détaillée sur nos projets

et l'accès au "trésor" des documents élaborés par le CNGA "au fil des jours" ou lors des AG du mois de juin : le "collège pour tous", lycée et "bac par unités capitalisables", LP et apprentissage, SEGPA et sections autres que générales, orientation et notation, examens et validation des acquis, IUFM et mouvement des personnels, maxima de service, déontologie, combats liés aux disciplines (français, langues vivantes et anciennes, TICE, EPS, documentation,...) , TPE et itinéraires de découverte,...

pour tous les personnels

3. Une information sur un point général de carrière

des FICHES PRATIQUES qui font le tour d'une question relative à la carrière des différents types de personnels: ATOSS, enseignants titulaires ou non, personnels d'éducation, de direction, stagiaires, retraités,...

4. des faits et des analyses issus de 4 sources différentes

- a) du bureau académique, communiqués, circulaires et affiches;
- b) du bureau national du CNGA, des "déclarations à chaud" consultables sur le site Web et surtout notre publication-phare "L'Université Autonome",
- c) des Fonctions Publiques CGC, un périodique qui vous place au cœur des négociations en cours ou à venir (statuts, salaires, ARTT, retraites,...),
- d) de la Confédération CFE-CGC, "La Lettre Confédérale" qui, chaque semaine, vous immerge dans les réflexions et les combats de nos divers confrères cadres et techniciens, en France ou au-delà des frontières.

5. des occasions de dialogue direct

- a) depuis le simple coup de fil (ex. "que pensez-vous du mouvement de grève qui se prépare?") jusqu'à la participation à un stage, un forum, une AG,...
- b) une visite dans votre ville ou établissement (simple échange ou conférence,...)
- c) une assistance en cas d'audience "délicate" avec une autorité;
- d) mille manières de prendre des responsabilités (correspondant local pour affiches et courrier, quelques heures données pour secrétariat et audiences, candidature aux élections professionnelles,...)

et pour les collègues à jour de cotisation

**Conseil National des Groupes Académiques de l'enseignement public
Union Fédérale des Cadres des Fonctions Publiques-CGC
Maison de la CFE-CGC**

63 rue du Rocher 75008 PARIS - Tél. 01 55 30 13 46 - Fax 01 55 30 13 48 - e-mail cnga@cnga.fr -

**DATES
DE
FORMATION
SYNDICALE
FP-CGC**

**Rémunérations, indices,
carrières et retraites**

6 et 7 décembre 2001

**Le C.N.G.A.
c'est aussi
www.cnga.fr
et
cnga@cnga.fr**

***Avez-vous pensé
à régler
votre cotisation
2001-2002 ?***

Liste des Responsables Académiques

AIX - MARSEILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 229 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE - Tél. : 04 91 78 00 19
ANTILLES - GUYANE	Mme BIBAS, Les Hauts du Port, Flandre n° 59, Le Morne Pichevin - 97200 FORT-DE-FRANCE
BESANÇON	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 48 rue Battant - 25000 BESANÇON - Tél. 03 81 81 20 68
BORDEAUX	M. CHARTON, 16 chemin de Calens - 33640 AYGUEMORTE les GRAVES - Tél. 05 56 67 58 47
CAEN	M. BRUNEL, rue de l'Eglise - 14112 PÉRIERS-SUR-LE-DAN - Tél. 02 31 44 12 94
CLERMONT	M. COUEGNAT, 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16
CRETEIL	Mme LECLERCQ, 48 rue de la Grande Ile - 77100 MEAUX - Tél-Fax 01 60 09 44 21 Mme PRIEUL (Déléguée Académique Adjointe) 32 rue de la Chine -75020 PARIS - Tél-Fax 01 43 66 19 98
DIJON	Mme CHERRIER-CHAUDAT, lycée européen de Gaulle 25 av Touzet du Vigier - 21000 Dijon - Tél. 03 80 70 17 17 LE PILLOUER Michel (Dél. Ac. Adj.) 41 rue des Angles-71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN - Tél. 03 85 47 33 90
GRENOBLE	Mme QUERON, 36 Impasse Perce-Neige, Tucinge - 74130 BONNEVILLE - Tél. 04 50 97 18 87
LILLE	CNGA/FP-CGC, U.R.-CGC, 55 rue Pascal - 59000 LILLE - Tél. 03 20 06 44 33
LIMOGES	M. PELLETANT, 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81
LYON	M. COUEGNAT 66 rue du Repos - 69007 LYON - Tél. 04 78 58 21 16 Mme COLLAY (Déléguée Académique Adjointe) Allée F. Jullien - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL - Tél. 04 78 56 64 90
MONTPELLIER	Mme AUGÉ-SCHIRA 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16 Mme DEROUINAU (Déléguée Acad. Adj.) 6 ch. Champ Juvénal - 34170 CASTELNAU LE LEZ - Tél. 04 67 79 37 00
NANCY-METZ	Mme FOREST, 117 rue de Lorraine - 54500 VANDOEUVRE - Tél. 03 83 57 58 02
NANTES	Mlle ROURE, 32 rue Camille Desmoulins - 37000 TOURS Mlle DURLLOT, 21 rue des Carmélites - 44000 NANTES - Tél. 02 40 48 46 79
NICE	CNGA/FP-CGC, U.D.-CGC, 81 rue de France - 06000 NICE - Tél. 04 93 88 86 88
ORLEANS-TOURS	Mlle ROURE, 32 rue Camille Desmoulins - 37000 TOURS M. LAPLANCHE (Délégué Académique Adjoint) 52 rue Descartes - 37300 JOUE-LES-TOURS - Tél. 02 47 53 89 97
PARIS	M. CIMA, 21 rue des Marais - 95210 SAINT - GRATIEN Tél. 01 39 89 46 38 Mme DEFOSSE (Déléguée Académique Adjointe) 5 rue des Cascades - 75020 PARIS - Tél. 01 40 33 11 97
POITIERS	M. PELLETANT, 17 cité de l'Etang - 16120 CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE - Tél. 05 45 97 12 81 M. SAVATTIER (Délégué Académique Adjoint) 86270 LESIGNY - Tél. 05 49 86 27 78
REIMS	Mme DIEU, 11 rue Saint Vallier, Chamaranthes -52000 CHAUMONT - Tél. 03 25 03 23 08
STRASBOURG	M. MEYER Alphonse, 9 rue de Londres - 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 60 12 45
TOULOUSE	Mme AUGÉ-MELIANI 61 impasse Claude Lorrain - 34130 VALERGUES - Tél. 04 99 63 09 16
VERSAILLES	Mme GAILLARDON, 16 av. du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES - Tél. 06 67 93 32 91 Mme JARRIGE 49 bis rue du Général Leclerc - 92130 ISSY LES MOULINEAUX - Tél. 01 46 38 13 68

Cotisation annuelle 2001-2002

INDICES MAJORES

Indice 261 et au-dessous	60,00 € -- 393,57 F
De l'indice 262 à l'indice 287	68,00 € -- 446,05 F
De l'indice 288 à l'indice 308	76,00 € -- 498,53 F
De l'indice 309 à l'indice 353	86,00 € -- 564,12 F
De l'indice 354 à l'indice 404	96,00 € -- 629,72 F
De l'indice 405 à l'indice 457	107,00 € -- 701,87 F
De l'indice 458 à l'indice 500	117,00 € -- 767,47 F
De l'indice 501 à l'indice 553	127,00 € -- 833,07 F
De l'indice 554 à l'indice 600	137,00 € -- 898,66 F
De l'indice 601 à l'indice 657	148,00 € -- 970,82 F
De l'indice 658 à l'indice 702	158,00 € -- 1036,41 F
De l'indice 703 à l'indice 750	168,00 € -- 1102,01 F
A partir de l'indice 751	178,00 € -- 1167,60 F
Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP2 et CPE*	81,00 € -- 531,32 F
Agrégés et Bi-admissibles	91,00 € -- 596,92 F
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	81,00 € -- 531,32 F
El/Prof. des cycles prép. CAPET et conc. PLP2*, C. O. Psy. 1ère année*	72,00 € -- 472,29 F
M.I./S.E.	68,00 € -- 446,05 F
Aides-Educateurs	50,00 € -- 327,98 F
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	45,00 € -- 295,18 F

RETRAITÉS

Retraite brute = *Principal*
(ou *Congé de Fin d'Activité*)

Inférieure à 5 600 F	54,00 € 354,22 F
De 5 600 à 7 000 F	64,00 € 419,81 F
De 7 000 à 8 500 F	70,00 € 459,17 F
De 8 500 à 10 000 F	76,00 € 498,53 F
De 10 000 à 11 500 F	84,00 € 551,00 F
De 11 500 à 13 000 F	90,00 € 590,36 F
De 13 000 à 14 500 F	96,00 € 629,72 F
Au dessus de 14 500 F	102,00 € 669,08 F

Pour les **ménages de retraités**, la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre *peut* être diminuée de 50 % sous réserve qu'elle reste **≥ 314,86 F (48,00 €)**.

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou El/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 347 ou à 291 (cycles préparatoires).

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **314,86 F (48,00 €)**. Pour celle des collègues en **C.F.P. rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste **≥ 393,57 F (60,00 €)**.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 367,33 F soit 56,00 €*).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Ajouter éventuellement **80 francs (12.20 €)** pour **taxe aérienne**. Ce supplément est toujours dû dans sa totalité.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.

Remarques: - **LA DÉDUCTION FISCALE EST DE 50%**

- **PRÉLÈVEMENT** : Vous pouvez autoriser le CNGA à **prélever** le montant de votre cotisation en **3 fois** (ou en **une seule fois**).

Abonnement annuel à l'Université Autonome : 196,79 F (30,00 €). Le service de l'U.A. est gracieux pour les adhérents à jour de cotisation.

ADHESION

Académie : _____

Année scolaire 2001-2002

M., Mme, Mlle : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Tél. : _____ e-mail : _____

Etablissement scolaire : _____

Catégorie et Fonction : _____ Discipline : _____

Echelon : _____ Indice : _____ depuis le : _____ Cotisation : _____

Situation particulière éventuelle : Temps partiel . . . / . . . heures ; C.P.A. ; Congé de formation, de Fin d'Activité.

- **ADHÈRE au CNGA.**

- demande le *prélèvement automatique* de sa cotisation* en **3 fois*** en **une seule fois***

(*Dans ce cas, demandez-nous un formulaire d'autorisation de prélèvement.*)

- *SOUHAITE être tenu au courant des activités du CNGA (Bulletins) pendant quelque temps avant de prendre une décision.

* (*raier la mention inutile*) A _____ le _____ Signature :

Ces informations nous sont indispensables pour la bonne tenue de notre fichier.

Elles sont réservées au CNGA et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège : 59/63 rue du Rocher - 75008 PARIS